

RÈGLES et APPENDICES

- RÈGLE 1 Introduction et définitions**
- (1)-(3) Renvois
 - (4) Champ d'application
 - (5) Directive de pratique
 - (6) Objet des règles
 - (7) Gestion d'instance obligatoire
 - (8) Gestion d'instance
 - (9) Atermoiements
 - (10) Séance de comparution
 - (11) Principes d'interprétation
 - (12) Titres et intertitres
 - (13) Définitions
 - (14) Dérrogations
 - (15) Ordonnances assorties de conditions
 - (16) Pétitions et requêtes
 - (17) Législation canadienne
 - (18) Disposition transitoire
 - (19) Directives
 - (20) Droits
- RÈGLE 2 Effets de l'inobservation**
- (1)-(3) Inobservation des règles
 - (4) Demande d'annulation pour irrégularité
 - (5)-(6) Conséquences de certaines inobservations
 - (7) Rejet pour défaut de poursuivre
 - (8)-(9) Défaut de poursuivre
- RÈGLE 3 Délais**
- (1) Computation des délais
 - (2)-(3) Prorogation ou abrègement des délais
 - (4) Demande présentée à court préavis
 - (5) Forme de la demande
 - (6) Avis d'intention de poursuivre l'instance après un retard d'un an
 - (7) Présence
- RÈGLE 4 Formules et adresse pour délivrance**
- (1) Formules
 - (2)-(3) Documents
 - (4) Espace réservé au timbre
 - (5) Intitulé de l'instance
 - (6) Signature et date
 - (7) Adresse pour délivrance
 - (8) Adresse requise
 - (9) Autres coordonnées
 - (10) Endroit accessible en vue de la délivrance de documents
 - (11) Endroit au Yukon
 - (12) Changement d'adresse
 - (13) Omission de fournir une adresse pour signification
- RÈGLE 5 Pluralité des demandes et des parties**
- (1) Pluralité des demandes
 - (2)-(5) Pluralité des parties
 - (6)-(7) Procès ou audiences distincts
 - (8) Fusion
 - (9) Fausse jonction ou omission de joindre une partie
 - (10) *Loi sur le transport aérien (Canada)*
 - (11)-(12) Recours collectif
 - (13) Exécution forcée d'une ordonnance rendue dans le cadre d'un recours collectif
 - (14)-(16) Représentation d'un intéressé non identifiable
 - (17)-(18) Représentation d'un bénéficiaire par un fiduciaire
 - (19)-(20) Représentation d'un défunt ayant un intérêt dans l'instance
 - (21) Ordonnance déclaratoire
 - (22) Conduite de l'instance
- RÈGLE 6 Personnes frappées d'incapacité**
- (1) Définition
 - (2)-(4) Introduction d'une instance par une personne frappée d'incapacité
 - (5) Tuteur à l'instance
 - (6) Consentement du tuteur à l'instance
 - (7) Certificat d'aptitude
 - (8) Partie devenant incapable
 - (9) Destitution du tuteur à l'instance
 - (10) Partie atteignant la majorité
 - (11) Effet du dépôt de l'affidavit
 - (12)-(14) Mesure par défaut
 - (15) Compromis conclu par une personne frappée d'incapacité
 - (16) Approbation d'un compromis
- RÈGLE 7 Sociétés de personnes**
- (1) Ester sous la raison sociale
 - (2) Signification à la firme
 - (3) Comparutions
 - (4)-(5) Affidavit nommant les associés
 - (6)-(9) Exécution contre la société de personnes ou les associés
 - (10) Action contre une personne exerçant une activité sous un nom autre que le sien

<p>RÈGLE 8 Déclaration</p> <p>(1) Déclaration</p> <p>(2) Formule</p> <p>(3) Réparation particulière</p> <p>(4) Signification</p> <p>(5) Action intentée par ou contre un représentant</p> <p>(6) Signature de la déclaration</p> <p>(7) Sceau</p> <p>(8) Copie pour le greffier</p> <p>(9) Procédure suivant le dépôt de la déclaration</p> <p>(10) Déclaration perdue</p> <p>(11) Application aux pétitions</p> <p>(12) Introduction de l'instance</p>	<p>(13) Signification à un membre des Forces armées canadiennes</p>
<p>RÈGLE 9 Renouvellement de la déclaration</p> <p>(1) Renouvellement de la déclaration initiale</p> <p>(2) Nouveau renouvellement de la déclaration</p> <p>(3) Renouvellement de la déclaration</p> <p>(4) Application aux pétitions</p>	<p>RÈGLE 12 Signification Indirecte</p> <p>(1) Signification indirecte ordonnée par la cour</p> <p>(2) Mode de signification indirecte</p> <p>(3) Signification obligatoire de l'ordonnance</p> <p>(4) Signification indirecte à domicile sans ordonnance</p> <p>(5) Date de prise d'effet de la signification</p> <p>(6) Affidavit</p> <p>(7) Signification indirecte par la poste sans ordonnance</p> <p>(8) Date de prise d'effet de la signification</p> <p>(9) Affidavit</p> <p>(10) Restrictions touchant la signification indirecte sans ordonnance</p> <p>(11) Cas où le destinataire ne reçoit pas le document</p>
<p>RÈGLE 10 Pétitions</p> <p>(1) Pétitions</p> <p>(2) Demande sur consentement ou sans préavis</p> <p>(3) Signification</p> <p>(4) Mise au rôle</p> <p>(5) Réponse</p> <p>(6) Délais</p> <p>(7) Réplique du pétitionnaire</p> <p>(8) Affidavits additionnels interdits</p>	<p>RÈGLE 13 Signification à l'extérieur du Yukon</p> <p>(1)-(2) Signification sans ordonnance à l'extérieur du Yukon</p> <p>(3) Demande d'ordonnance visant la signification à l'extérieur du Yukon</p> <p>(4) Demande présentée sans préavis</p> <p>(5) Signification de l'ordonnance</p> <p>(6) Délai pour déposer un acte de comparution</p> <p>(7) Abrégement du délai</p> <p>(8) Signification valide sans autorisation</p> <p>(9)-(10) Modalités de signification prévues au contrat</p> <p>(11) Définition</p> <p>(12) Mode de signification à l'étranger</p> <p>(13) Preuve de signification à l'étranger</p> <p>(14) Formules</p> <p>(15) Attestation</p>
<p>RÈGLE 11 Signification et délivrance de documents</p> <p>(1) Signification de la déclaration</p> <p>(2) Mode de signification</p> <p>(3) Date de la signification réputée</p> <p>(4) Signification au gouvernement du Yukon</p> <p>(5) Signification à une partie au dossier</p> <p>(6) Mode de délivrance</p> <p>(7) Date de prise d'effet de la délivrance par la poste</p> <p>(8) Date de prise d'effet de la délivrance par télécopieur ou par courriel</p> <p>(9) Cas où le destinataire ne reçoit pas le document</p> <p>(10) Preuve de la signification ou de la délivrance</p> <p>(11) Signification ou délivrance reconnue par l'avocat</p> <p>(12) Délivrance dans le cas où aucune adresse pour délivrance n'est fournie</p>	<p>RÈGLE 14 Actes de comparution</p> <p>(1) Dépôt d'un acte de comparution</p> <p>(2) Délai de dépôt d'un acte de comparution</p> <p>(3) Dépôt tardif d'un acte de comparution</p> <p>(4) Compétence contestée</p> <p>(5) Demande de suspension</p> <p>(6) Acte introductif d'instance ou signification contestés</p> <p>(7) Pouvoirs de la cour</p> <p>(8) Non-inférence de reconnaissance de la compétence de la cour</p>

- RÈGLE 15 Changement de parties**
- (1)-(2) Décès ou faillite d'une partie
 - (3) Cession ou transport d'un intérêt
 - (4) Modification ou transmission d'un intérêt ou d'une responsabilité
 - (5) Radiation, adjonction ou substitution de parties
 - (6) Procédure à suivre en cas d'ordonnance
 - (7) Effet de l'ordonnance
 - (8)-(9) Poursuite de l'action en cas de décès du demandeur ou du pétitionnaire
- RÈGLE 16 Changement d'avocat ou retrait d'un avocat**
- (1) Changement d'avocat
 - (2) Ordonnance déclarant que l'avocat a cessé d'occuper
 - (3) Ordonnance rendue sur demande de l'avocat
 - (4) Avis de retrait
 - (5) Dépôt d'une objection
 - (6) Procédure à suivre en l'absence d'une objection
 - (7) Délivrance de l'avis de retrait
 - (8) Délivrance de documents après le retrait
 - (9) Procédure à suivre en cas d'objection
 - (10) Signification indirecte
 - (11) Délivrance d'une copie de l'ordonnance
- RÈGLE 17 Défaut de déposer un acte de comparution ou un acte de procédure**
- (1) Défaut de déposer un acte de comparution
 - (2) Documents à déposer
 - (3) Défaut de déposer et de délivrer une défense
 - (4) Documents à déposer
 - (5)-(6) Demande ayant pour objet une créance ou une somme déterminée
 - (7) Demande ayant pour objet l'obtention de dommages-intérêts judiciaires
 - (8) Demande ayant pour objet la rétention d'objets
 - (9) Pluralité des demandes
 - (10) Requête présentée à un juge
 - (11) Défense partielle
 - (12) Aucun recours à l'exécution forcée d'un jugement par défaut en cas de demande reconventionnelle
 - (13) Jugement à l'égard d'autres demandes
- (14) Défaut d'un défendeur parmi plusieurs défendeurs
 - (15) Mode d'évaluation
 - (16) Annulation ou modification d'un jugement par défaut
 - (17) Autres modes d'évaluation
- RÈGLE 18 Jugement sommaire**
- (1) Requête
 - (2) Ordonnance
 - (3) Poursuite de l'instance après un jugement sommaire
 - (4) Application aux demandes reconventionnelles ou aux mises en cause
 - (5) Annulation ou modification d'un jugement sommaire
 - (6) Jugement sommaire en faveur du défendeur
 - (7) Ordonnance de jugement sommaire en faveur du défendeur
- RÈGLE 19 Procès sommaire**
- (1) Demande
 - (2) Audition de la requête
 - (3) Mise au rôle de la requête
 - (4) Preuve
 - (5) Application de la règle 42
 - (6) Application de la règle 34
 - (7) Documents à déposer avec la requête
 - (8) Avis de la preuve qui sera utilisée
 - (9) Ordonnances préliminaires
 - (10) Moment de la présentation de la requête préliminaire
 - (11) Juge non saisi de la requête
 - (12) Jugement
 - (13) Nouvelle requête interdite sans autorisation
 - (14) Directives
 - (15) Pouvoir de modifier ou d'annuler une ordonnance
 - (16) Ordonnance en cas de dépôt d'une demande de convocation du jury
- RÈGLE 20 Actes de procédure**
- (1)-(4) Contenu
 - (5) Forme
 - (6) Questions soulevées en cours d'instance
 - (7) Allégations contradictoires
 - (8) Allégations subsidiaires
 - (9) Objection sur une question de droit
 - (10) Conclusions de droit
 - (11) Statut admis
 - (12) Précisions nécessaires
 - (13) Précisions complémentaires

RÈGLE 20 (suite)

- (14) Précisions dans une action pour libelle ou diffamation verbale
- (15) Compensation ou demande reconventionnelle
- (16) Dépôt et délivrance des actes de procédure
- (17) Actes de procédure postérieurs à la déclaration
- (18) Ordre de fournir des précisions
- (19) Demande de précisions
- (20) La demande de précisions n'entraîne pas la suspension de l'instance
- (21) Dénégation nécessaire
- (22) Dénégation générale suffisante sauf pour prouver des faits différents
- (23) Fond de la question
- (24) Dénégation d'un contrat
- (25) Allégation de malveillance
- (26)-(29) Questions scandaleuses, frivoles ou vexatoires
- (30) Poursuites vexatoires
- (31) Dommages-intérêts généraux

RÈGLE 21 Défense et demande reconventionnelle

- (1) Formule
- (2) Dommages-intérêts
- (3) Délivrance
- (4)-(5) Demande reconventionnelle
- (6)-(9) Demande reconventionnelle contre le demandeur et une autre personne
- (10) Défense reconventionnelle
- (11) Instruction distincte de la demande reconventionnelle
- (12) Action suspendue ou abandonnée
- (13) Jugement
- (14) Consignation à la cour sur prétention d'offre réelle
- (15) Source des dépens
- (16) Acceptation d'une somme consignée à la cour
- (17) Offre réelle dans une action en diffamation

RÈGLE 22 Mise en cause

- (1) Dépôt d'un avis de mise en cause
- (2) Contenu de l'avis de mise en cause
- (3) Autorisation de la cour
- (4) Demande d'autorisation
- (5) Signification et délivrance de l'avis de mise en cause
- (6) Demande d'annulation
- (7) Acte de comparution
- (8) Défense à mise en cause
- (9) Réplique

- (10) Défaut de déposer un acte de comparution
- (11) Défaut de déposer une défense à mise en cause
- (12) Réparation
- (13) Défense relative à l'action principale
- (14) Contribution ou indemnité réclamée sous le régime de la *Loi sur la négligence contributoire*
- (15) Partage de la responsabilité réclamé sous le régime de la *Loi sur la négligence contributoire*
- (16) Cas où la défense à mise en cause n'est pas nécessaire
- (17) Demande de directives
- (18) La mise en cause ne doit pas causer de préjudice au demandeur
- (19) Procès

RÈGLE 23 Réplique et actes de procédure subséquents

- (1) Formule
- (2) Délivrance de la réplique
- (3) Actes de procédure subséquents
- (4) Défense reconventionnelle
- (5) Clôture des actes de procédure
- (6) Défaut de délivrer une réplique
- (7) Aucune réplique en liaison de l'instance

RÈGLE 24 Modification

- (1) Moment d'apporter des modifications
- (2) Procédure de modification
- (3) Signification de l'acte de procédure modifié
- (4) Modification au cours du procès
- (5) Signification ou délivrance du document modifié
- (6) Délai de dépôt d'un acte de comparution à l'égard de l'acte introductif d'instance modifié
- (7) Modifications corrélatives
- (8) Défaut de délivrer une défense modifiée

RÈGLE 25 Communication des documents

- (1)-(2) Définition
- (3) Divulgation
- (4) Production pour examen
- (5) Polices d'assurance
- (6) Affidavit des documents
- (7) Certificat de l'avocat
- (8) Dépôt de l'affidavit
- (9)-(12) Examen des documents
- (13) Les documents doivent être apportés à l'interrogatoire préalable et au procès
- (14) Ordonnance de production

RÈGLE 25 (suite)

- (15) Examen en vue de trancher la revendication
- (16) Dispense d'exécution
- (17) Copies
- (18) Communication électronique
- (19) Divulgation ou production tardive
- (20) Divulgation or production n'équivaut pas aveu d'admissibilité
- (21) Affidavit incomplet ou privilège non justifié
- (22) Documents ou erreurs découverts ultérieurement
- (23) Document inutilisable
- (24) Défaut de délivrer un affidavit ou de produire un document
- (25)-(28) Production d'un document par un tiers avec l'autorisation de la cour
- (29) Dépôt aux soins du greffier

RÈGLE 26 Utilisation de la preuve en dehors de l'instance

- (1)-(2) Champ d'application
- (3) Présomption d'engagement
- (4)-(6) Exceptions
- (7) Ordonnance prescrivant que l'engagement ne s'applique pas

RÈGLE 27 Interrogatoire préalable

- (1) Autorisation de la cour non nécessaire
- (2) Interrogatoire oral sous serment
- (3) Interrogatoire d'une partie ayant un intérêt opposé
- (4) Interrogatoire d'un administrateur
- (5) Interrogatoire d'un employé ou d'un mandataire
- (6) Interrogatoire d'une société
- (7) Interrogatoire d'associés
- (8) Interrogatoire d'une partie dans l'intérêt de laquelle une action est intentée
- (9) Interrogatoire du cédant
- (10) Interrogatoire d'une personne frappée d'une incapacité légale
- (11) Interrogatoire d'un failli
- (12) Délai
- (13) Lieu
- (14) Interrogatoire devant le sténographe
- (15)-(16) Convocation
- (17) Délivrance de l'avis
- (18) Production de documents
- (19) Interrogatoire et réinterrogatoire
- (20)-(21) Portée de l'interrogatoire
- (22) Objections
- (23) Refus de répondre

- (24) Défaut de répondre après avoir reçu l'ordre de le faire
- (25) Effet des réponses de l'avocat
- (26) Renseignement obtenu ultérieurement
- (27) Mode de consignation
- (28) Application aux personnes résidant à l'extérieur du Yukon
- (29) Polices d'assurance

RÈGLE 28 Interrogatoire préliminaire d'un témoin

- (1) Ordonnance
- (2) Expert
- (3) Affidavit à l'appui de la demande
- (4) Avis de la demande
- (5) Subpoena
- (6) Avis de l'interrogatoire
- (7) Mode d'interrogatoire
- (8) Application des règles relatives à l'interrogatoire préliminaire

RÈGLE 29 Interrogatoire écrit

- (1) Objet
- (2) Signification de l'interrogatoire écrit et réponses aux questions
- (3) Groupe de personnes
- (4) Délai de signification
- (5) Pluralité de personnes interrogées
- (6) Objection
- (7) Réponse insuffisante
- (8) Demande visant la radiation
- (9)-(10) Délivrance de l'interrogatoire écrit à l'avocat
- (11) Obligation continue de répondre

RÈGLE 30 Examen physique et examen de biens

- (1) Ordre de se soumettre à un examen médical
- (2) Examens multidisciplinaires
- (3) Examens subséquents
- (4) Questions posées par la personne qui effectue l'examen
- (5) Ordonnance visant l'examen et la conservation de biens
- (6) Accès à un bien-fonds ou à un bâtiment
- (7) Application aux personnes résidant à l'extérieur du Yukon

RÈGLE 31 Aveux

- (1) Avis de demande d'aveux
- (2) Effet de l'avis de demande d'aveux
- (3) Copie du document annexée
- (4) Refus déraisonnable de faire un aveu
- (5) Rétractation de l'aveu
- (6) Demande d'ordonnance fondée sur des aveux

- RÈGLE 32 Enquêtes, évaluations et redditions de comptes**
- (1) Enquête, évaluation ou reddition de comptes
 - (2) Certificat
 - (3) Rapport et recommandation
 - (4) Demande de modification ou de confirmation de la recommandation
 - (5) Date, heure et lieu de l'audience
 - (6) Convocation
 - (7) Témoins
 - (8) Dépôt et signification du certificat ou de la recommandation
 - (9) Dépôt du certificat par une partie
 - (10) Opinion de la cour
 - (11) Reddition de comptes
 - (12) Directives spéciales
 - (13) Modification des directives
 - (14) Forme de la reddition de comptes
 - (15) Erreur dans la reddition de comptes
 - (16) Avis d'ordonnance
 - (17) Dispense de signification
 - (18) Demande de modification ou d'annulation
 - (19) Dépôt d'un acte de comparution

- RÈGLE 33 Experts Judiciaires**
- (1)-(2) Nomination par la cour
 - (3) Directives à l'intention de l'expert
 - (4) Obligation de l'expert
 - (5) Contenu de l'ordonnance de nomination de l'expert
 - (6) Rémunération de l'expert
 - (7) Sûreté pour la rémunération
 - (8) Rapport
 - (9) Rapport déposé en preuve
 - (10) Rapport supplémentaire
 - (11) Contre-interrogatoire de l'expert

- RÈGLE 34 Preuve d'expert**
- (1) Champ d'application
 - (2)-(3) Admissibilité du rapport d'expert
 - (4) Admissibilité du témoignage d'expert
 - (5) Forme du rapport
 - (6) Pouvoir de la cour d'ordonner la production de documents
 - (7) Preuve de la qualification professionnelle
 - (8) Admissibilité de la preuve
 - (9) Avis à l'expert de la date du procès
 - (10)-(11) Demande de contre-interrogatoire
 - (12) Dépens relatifs au contre-interrogatoire
 - (13)-(14) Avis d'objection à une preuve d'expert
 - (15)-(16) Dispense
 - (17) Délais

- (18) Entretien des experts
- (19) Entretien en l'absence des avocats
- (20) Directives de la cour
- (21) Délivrance de la déclaration
- (22) Privilège
- (23) Obligation de l'expert
- (24) Avis et attestation

- RÈGLE 35 Exposé de cause**
- (1) Sur consentement
 - (2) Par ordonnance
 - (3)-(4) Exposé de cause entamé par un tribunal administratif
 - (5) Avis d'audition de l'exposé de cause
 - (6) Audience
 - (7) Pouvoirs de la cour
 - (8) Ordonnance postérieure à l'audience

- RÈGLE 36 Conférence de gestion d'instance**
- (1) Gestion d'instance obligatoire
 - (2) Demande
 - (3) Ordonnance
 - (4) Ordre du jour
 - (5) Requêtes
 - (6) Ordonnance consécutive à la conférence
 - (7) Même juge au procès ou à l'audience

- RÈGLE 37 Conférence de règlement judiciaire**
- (1) Ordonnance
 - (2) Ordre du jour
 - (3)-(4) Procédure
 - (5) Divulcation des offres de règlement amiable
 - (6) Sans préjudice
 - (7) Enregistrement
 - (8) Juge chargé de la conférence de règlement
 - (9) Documents et mémoires

- RÈGLE 38 Désistements et retraits**
- (1) Désistement de la part du demandeur
 - (2)-(3) Champ d'application
 - (4) Retrait du défendeur
 - (5)-(8) Dépens et procédure par défaut lors du désistement ou du retrait
 - (9) Le désistement ne constitue pas une défense

- RÈGLE 39 Offre de règlement amiable**
- (1) Définitions
 - (2) Applicabilité
 - (3) Règlement pécuniaire
 - (4)-(5) Champ d'application
 - (6)-(7) Délai pour présenter une offre
 - (8) Retrait de l'offre
 - (9) Expiration de l'offre

RÈGLE 39 (suite)

- (10) Contre-offre
- (11) Divulgateur interdite
- (12) L'offre ne constitue pas un aveu
- (13)-(14) Acceptation de l'offre
- (15) Acceptation inconditionnelle
- (16) Suspension de l'instance
- (17)-(18) Consignation à la cour comme condition d'une offre ou de son acceptation
- (19) Versement de la somme consignée à la cour
- (20) Défaut de respecter les conditions
- (21) Ordonnance par suite de l'acceptation
- (22) Dépens par suite de l'acceptation
- (23) Dépens par suite de l'acceptation d'une offre dans une instance en matière familiale
- (24) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du demandeur – demande pécuniaire
- (25) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du défendeur – réparation pécuniaire
- (26) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du demandeur – réparation non pécuniaire
- (27) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du défendeur – réparation non pécuniaire
- (28) Conséquences du défaut d'accepter une offre dans une instance en matière familiale
- (29) Exception
- (30) Interprétation
- (31) Fardeau de la preuve
- (32) Pluralité de demandeurs
- (33) Pluralité des défendeurs
- (34) Demande reconventionnelle et mise en cause
- (35) Partie frappée d'incapacité
- (36) *Loi sur les accidents mortels*
- (37)-(38) Actions en diffamation
- (39)-(40) Dépens – petites créances
- (41)-(42) Offre de règlement amiable écrite
- (43) Application des paragraphes (10) et (12)

RÈGLE 40 Dépôts

- (1) Interrogatoire d'une personne
- (2) Motifs de l'ordonnance
- (3) Subpoena
- (4) Lieu de l'interrogatoire
- (5) Application à l'extérieur du Yukon
- (6) Personne consentant à témoigner
- (7) Personne ne consentant pas à témoigner

- (8) Lettre rogatoire
- (9) Dépôt de l'engagement
- (10) Avis d'interrogatoire
- (11) Mode d'interrogatoire
- (12) Objection à une question
- (13) Enregistrement des dépositions
- (14) Perpétuation d'un témoignage

RÈGLE 41 Procès

- (1) Champ d'application
- (2) Demande visant l'obtention d'une date de procès
- (3)-(5) Avis de procès
- (6) Lieu du procès
- (7) Date du procès
- (8) Ajournement
- (9) Devoir d'informer le greffe
- (10) Dossier d'instruction à l'intention de la cour
- (11) Pouvoirs du greffier en ce qui a trait aux dossiers d'instruction
- (12) Inscription de la date
- (13) Dépôt et délivrance du dossier d'instruction
- (14) Dossier d'instruction modifié
- (15) Directives relatives au dossier d'instruction
- (16) Défaut de déposer
- (17) Procès sans jury en général
- (18) Jugement d'une question avant les autres
- (19) Modes de procès différents
- (20) Calcul d'une somme par un auxiliaire de justice
- (21) Défaut de toutes les parties de comparaître au procès
- (22) Défaut d'une partie de comparaître au procès
- (23) Annulation du jugement

RÈGLE 42 Instruction du procès

- (1) Champ d'application
- (2) Témoignage oral
- (3) Modification d'une ordonnance
- (4) Utilisation de la transcription d'un témoignage présenté dans une autre instance
- (5) Transcription à l'intention de la cour
- (6) Utilisation d'un dispositif enregistreur
- (7) Défaut d'établir un fait important
- (8)-(9) Requête en rejet de l'action – aucune preuve
- (10)-(11) Requête en rejet de l'action – preuve insuffisante
- (12) Avis de produire
- (13) Numérotation des pages
- (14) Possibilité d'examiner une pièce

RÈGLE 42 (suite)

- (15) Prise en charge des pièces par le greffe
- (16) Partie adverse comme témoin
- (17) Avis d'intention d'appeler une partie adverse à témoigner
- (18) Exceptions
- (19) Demande d'annulation de l'avis
- (20) Ordonnance
- (21) Définition de "partie adverse"
- (22) Refus de se conformer l'avis
- (23) Contre-interrogatoire de la partie adverse
- (24) Interrogatoire d'un témoin
- (25) Contradiction de témoignage
- (26) Utilisation d'une déposition
- (27) Preuve de la déposition
- (28) Déposition présentée intégralement
- (29) Utilisation de la preuve recueillie à l'interrogatoire préalable
- (30) Interrogatoire préalable d'une personne frappée d'une incapacité légale
- (31) Transcription de l'interrogatoire préalable
- (32) Utilisation d'un interrogatoire préliminaire
- (33) Objection lors du procès
- (34) Garde des transcriptions
- (35) Utilisation d'un interrogatoire écrit
- (36) Forme du subpoena
- (37) Établissement et signification du subpoena
- (38) Le subpoena n'est pas déposé ni revêtu du sceau
- (39) Signification du subpoena
- (40) Indemnité de témoin
- (41) Production de documents et d'objets matériels
- (42) Assignation d'un témoin sous garde
- (43) Défaut de comparaître
- (44) Ordonnance annulant le subpoena
- (45) Heure de procès
- (46) Preuve par affidavit
- (47) Copie de l'affidavit
- (48) Contre-interrogatoire
- (49) Prorogation ou abrègement du délai pour exiger la comparution d'un témoin
- (50)-(51) Contenu
- (52) Dépens en cas de comparution inutile
- (53) Preuve de faits particuliers
- (54) Ordre des présentations
- (55) Ordonnance relative aux observations
- (56) Retour des pièces

- (57) Aliénation des pièces après le règlement définitif de l'instance
- (58) Avis relatif à l'aliénation de pièces avant le règlement définitif de l'instance
- (59) Aliénation de pièces avant le règlement définitif de l'instance
- (60) Conséquences de l'aliénation d'une pièce
- (61) Destruction d'une pièce

RÈGLE 43 Ordonnances

- (1) Demande de jugement
- (2) Rédaction et approbation de l'ordonnance
- (3) Forme de l'ordonnance
- (4) Inscription de l'ordonnance sur la requête suffisante dans certains cas
- (5) Ordonnance conditionnelle au dépôt du document
- (6) Renonciation à l'ordonnance conditionnelle
- (7) Effet et forme de l'ordonnance
- (8) Date de l'ordonnance
- (9) Inscription d'une ordonnance par consentement
- (10) Demande d'ordonnance par consentement
- (11) Demande d'ordonnance par consentement – partie frappée d'une incapacité légale
- (12) Ordonnance par consentement
- (13) Demande sans préavis
- (14) Renvoi par le greffier
- (15) Décision
- (16) Établissement de la version définitive de l'ordonnance
- (17) Convocation en vue d'établir la version définitive de l'ordonnance
- (18) Défaut de se présenter
- (19) Révision de la version définitive de l'ordonnance
- (20) Rédaction par le greffier
- (21) Directives spéciales
- (22) Correction des ordonnances
- (23) Dossier conservé par le greffier

RÈGLE 44 Exécution forcée

- (1) Ordonnance de paiement
- (2) Ordonnance de recouvrement de biens
- (3) Nomination d'un séquestre
- (4) Production de l'ordonnance avant l'exécution
- (5) Mention sur le bref
- (6) Ordonnance prescrivant le paiement d'une somme dans un délai précis
- (7) Délivrance du bref d'exécution

RÈGLE 44 (suite)

- (8) Durée et renouvellement du bref d'exécution
- (9) Frais de justice afférents
- (10) Bref distinct
- (11) Jugement en recouvrement d'un bien autre qu'un bien-fonds
- (12) Reconnaissance de paiement
- (13) Déclaration judiciaire de paiement
- (14) Suspension de l'exécution
- (15) Demande de directives
- (16) Citation sur jugement
- (17) Ordonnance d'emprisonnement
- (18) Débiteur judiciaire amené devant la cour
- (19) Demande d'annulation ou de modification de l'ordonnance
- (20) Paiement de la dette
- (21) Réquisition demandant la libération
- (22) Survie de la dette judiciaire

RÈGLE 45 Interrogatoire à l'appui de l'exécution

- (1) Interrogatoire du débiteur
- (2) Interrogatoire d'une société, d'une société de personnes ou d'une firme débitrices
- (3) Restriction
- (4) Interrogatoire d'une personne autre que le débiteur judiciaire
- (5) Ordonnance dans certains cas
- (6) Application des règles relatives à l'interrogatoire préalable
- (7) Utilisation de l'interrogatoire
- (8) Frais relatifs à l'interrogatoire

RÈGLE 46 Vente judiciaire

- (1) Ordre de vente
- (2) Vente dans une affaire de débenture
- (3) Modalités de la vente
- (4) Directives
- (5) Demande de directives
- (6) Certificat de vente
- (7) Ordonnance d'envoi en possession

RÈGLE 47 Requêtes

- (1) Comment présenter la requête
- (2) Consentement ou avis non requis
- (3) Avis de requête
- (4) Plusieurs questions
- (5) Signification ou délivrance
- (6) Réponse
- (7) Réplique du requérant
- (8) Affidavits additionnels interdits
- (9) Lieu de l'audition de la requête
- (10) Comparution à l'audience
- (11) Demande de directives

RÈGLE 48 Mise au rôle de la requête

- (1) Champ d'application
- (2) Définitions
- (3) Mise au rôle
- (4) Date et heure de l'audience de moins de 30 minutes
- (5) Date et heure de l'audience de plus de 30 minutes
- (6) Délai pour déposer et délivrer l'avis d'audience
- (7) Documents à déposer lorsque la requête est présentée sans préavis
- (8) Documents à déposer lorsque la requête est présentée sur consentement, lorsque la requête n'est pas contestée ou lorsqu'il est estimé que l'audition de la requête ne dépassera pas 30 minutes
- (9) Documents à déposer par l'intimé lorsque la requête est contestée
- (10) Procédure lorsqu'il est prévu que l'audition de la requête dépassera 30 minutes
- (11) Audition de la requête de l'intimé pendant l'audience
- (12) Remise du dossier d'audience en cabinet
- (13) Directives

RÈGLE 49 Affidavits

- (1) Dépôt
- (2) Forme et contenu
- (3) Inscription
- (4) Souscription d'un affidavit
- (5) Référence au serment dans l'affidavit ou la pièce
- (6) Déposant illettré
- (7) Déposant incapable de comprendre l'anglais
- (8) Identification des pièces
- (9) Copies des pièces documentaires
- (10) Numérotation des pages de la pièce
- (11) Corrections paraphées
- (12) Contenu de l'affidavit
- (13) Utilisation d'un affidavit vicié
- (14) Affidavit fait sous serment avant l'introduction de l'instance
- (15) Déposant frappé d'une incapacité légale

RÈGLE 50 Audiences en cabinet

- (1) Audition des requêtes en cabinet
- (2) Requêtes particulières entendue en cabinet
- (3) Définition de "requête" et "demande"
- (4) Défaut de comparaître
- (5) Réexamen d'une instance
- (6) Ajournements

RÈGLE 50 (suite)

- (7)-(8) Rôle des requêtes
- (9) Preuve
- (10) Publicité de l'audience
- (11) Ajournement d'une requête rapportable un jour férié
- (12) Pouvoirs de la cour
- (13) Pouvoirs de la cour en l'absence d'avis
- (14) Ordonnance sans préavis
- (15) Signification de l'ordonnance
- (16) Annulation d'une ordonnance rendue sans préavis
- (17) Ajournement
- (18) Notes relatives à l'instance

RÈGLE 51 Injonctions

- (1) Demande d'injonction préliminaire
- (2) Demande d'injonction préliminaire avant l'introduction de l'instance
- (3) Demande d'injonction préliminaire sans préavis
- (4) Injonction par ordonnance de la cour
- (5) Engagement relatif aux dommages
- (6) Demande d'injonction postérieure au jugement

RÈGLE 52 Détention, conservation et recouvrement de biens

- (1) Bien qui fait l'objet de l'instance
- (2) Fonds qui fait l'objet de l'instance
- (3) Revenu tiré d'un bien
- (4) Recouvrement d'un bien particulier
- (5) Indemnité pour recouvrement illégitime

RÈGLE 53 Appels

- (1) Champ d'application
- (2) Forme
- (3) Directives
- (4) Demande de directives
- (5) Signification de l'avis d'appel
- (6) Pouvoirs de la cour
- (7) Dépôt d'un acte de comparution par l'intimé
- (8) Avis d'audition d'appel
- (9) Avis d'abandon d'appel

RÈGLE 54 Requête en révision judiciaire

- (1) Champ d'application
- (2) Abolition des brefs
- (3) Forme de la requête en révision judiciaire
- (4) Limite
- (5) Intimés
- (6) Signification de l'avis de requête

- (7) Droit d'une personne touchée par la demande de prendre part à l'instance
- (8)-(9) Gestion d'instance
- (10) Avis de comparution et réponse
- (11) Affidavits du requérant
- (12) Affidavits de l'intimé
- (13) Contre-interrogatoire
- (14) Mise au rôle de la requête
- (15) Préparation du dossier par le décisionnaire
- (16) Dossier complémentaire
- (17) Ordre de déposer des documents supplémentaires
- (18) Témoignage sur des questions de fait
- (19) Documents en possession du tribunal
- (20) Demande incluse dans la pétition
- (21) Signification de la demande
- (22) Documents à transmettre
- (23) Objection du décisionnaire
- (24) Directives de la cour
- (25) Ordonnance
- (26) Documents retournés

RÈGLE 55 Entreplaiderie

- (1) Conditions d'application
- (2) Réclamation relative à des biens réels or personnels saisis par le shérif
- (3) Communication par le shérif de l'avis
- (4) Réclamation non contestée
- (5) Requête du shérif
- (6) Modalités
- (7) Affidavit
- (8) Requête en entreplaiderie
- (9) Pouvoirs de la cour

RÈGLE 56 Séquestres

- (1) Nomination
- (2) Forme de la sûreté
- (3) Rémunération
- (4) Reddition des comptes

RÈGLE 57 Forclusion et annulation

- (1) Introduction de l'instance
- (2) Signification
- (3) Jonction des demandes ou des parties
- (4) Intérêt déposé après le certificat d'affaire en instance
- (5) Pouvoirs de la cour
- (6) Ordonnance définitive
- (7) Ordonnance de vente
- (8) Enquête pour fixer les conditions de la vente
- (9) Ordonnance confirmant la vente
- (10) Avis de liquider les dépens
- (11) Convention de vente

RÈGLE 58 Exécution réciproque des jugements

(1)-(3) Demande

RÈGLE 59 Outrage au tribunal

- (1) Défaut de se conformer à une ordonnance
- (2) Pouvoir de la cour
- (3) Société reconnue coupable d'outrage
- (4) Sûreté en gage de bonne conduite
- (5) Actes qui constituent un outrage
- (6)-(7) Arrestation
- (8) Mise en liberté de la personne arrêtée
- (9) Ordonnance de mise en liberté
- (10)-(11) Instance en outrage
- (12) Instruction
- (13) Signification non nécessaire
- (14) Suspension de la sanction
- (15) Mise en liberté
- (16) Réévaluation hebdomadaire de l'incarcération

RÈGLE 60 Dépens

- (1) Mode général de liquidation des dépens
- (2) Dépens raisonnables
- (3) Dépens extraordinaires
- (4) Dépenses et débours
- (5) Loi sur *l'administration des successions*
- (6) Liquidateur des dépens
- (7) Liquidation par le greffier
- (8) Taxe pour services juridiques et débours
- (9) Les dépens suivent le sort de l'instance
- (10) Petites créances
- (11) Parties représentée par un employé
- (12) Dépens de la requête
- (13) Moment où les dépens sont payables
- (14) Montant forfaitaire
- (15) Dépens découlant d'un acte ou d'une omission inappropriés
- (16) Dépens d'une partie de l'instance
- (17) Paiement des dépens sur une succession ou sur des biens
- (18) Compensation
- (19) Dépens d'un défendeur payables par un autre défendeur
- (20) Frais inutiles après le jugement
- (21) Forme de l'état des dépens
- (22) Séance de révision d'un état des frais ou d'une convention ou de liquidation des dépens
- (23) Lieu de la séance

- (24) Lieu de la séance
- (25) Précisions complémentaires
- (26) Liquidation des honoraires du shérif
- (27) Dépens en cas de jugement par défaut
- (28) Avis aux personnes touchées
- (29) Certificat des dépens
- (30) Certificat des honoraires
- (31) Valeur d'ordonnance
- (32) Révision de la liquidation
- (33) Formes de l'état des frais dans certains cas
- (34) Description des services fournis
- (35) Témoignage d'avocat
- (36) Rejet des honoraires et débours d'un avocat
- (37) Condamnation aux dépens sans liquidation
- (38)-(39) Avis
- (40) Plafond
- (41) Refus ou défaut de faire liquider les dépens
- (42)-(43) Renvois

RÈGLE 61 Consignations à la cour

- (1) Définitions
- (2) Dépôt des fonds
- (3) Paiement des fonds
- (4)-(6) Intérêts
- (7) Calcul des intérêts
- (8) Placements
- (9) Directive de paiement
- (10) Dépôt d'autres sommes consignées à la cour
- (11) Sommes dues à une personne frappée d'incapacité
- (12) Paiement d'une somme ou d'une valeur mobilière
- (13) Consignation à la cour au crédit d'un mineur
- (14) Paiement de sommes consignées à la cour au crédit d'un mineur

RÈGLE 62 Sessions et audiences

- (1) Autorité du doyen des juges
- (2) Urgences
- (3) Par téléphone
- (4) Vidéoconférences

RÈGLE 63 Divorce et droit de la famille

- (1) Définitions
- (2) Champs d'application
- Introduction de l'instance**
- (3) Déclaration
- (4)-(5) Demande de réparation présentée après le prononcé du divorce
- (6) Demande de modification, de suspense ou d'annulation

RÈGLE 63 (suite)

- (7) Mesure prise dans l'instance après un long retard
- Actes de procédure**
- (8) Formules afférentes aux actes de procédure
- (9) Acte de comparution
- (10) Allégation d'adultère
- (11) Retrait d'un acte de procédure
- (12) **Divulgence financière**
- (13)-(16) **Conférence de gestion d'instance en matière familiale**
- Certificat de mariage**
- (17)-(18) Obligation de dépôt du certificat
- Ajout de demandes et de parties**
- (19)-(21) Ajout de demandes et de parties
- Mineurs**
- (22) Parties qui est mineure
- (23) Nomination d'un tuteur à l'instance
- (24) Signification
- (25) Affidavit de signification
- Sûreté en garantie des dépens**
- (26) Sûreté en garantie des dépens
- Instances non contestées**
- (27) Procédure par défaut
- (28) Instance en divorce non contestée
- (29) Demande de jugement dans une instance non contestée en matière familiale
- (30)-(31) Demande présentée par voie de réquisition
- (32) Pouvoirs de la cour
- Jugements et ordonnances de divorce**
- (33) Instances en divorce en cours introduites antérieurement
- (34) Demande en divorce jointe à d'autres demandes
- (35) Formule de l'ordonnance de divorce
- (36) Formule du certificat de divorce
- (37) Délivrance de l'ordonnance de divorce
- (38) **Ordonnances par consentement**
- (39) **Ordonnances d'interdiction de harcèlement**
- Appels**
- (40) Aucune suspension des ordonnances dont appel
- (41) Ordonnances conditionnelles rendues au Yukon
- (42) Ordonnances conditionnelles rendues dans un autre territoire ou dans une province
- (43) Obligation du greffier
- (44) Enregistrement des ordonnances
- (45) Échange des ordonnances entre les territoires et les provinces
- (46) Exécution par la Cour territorial

Recherches

- (47) Recherches dans les dossiers
- (48) Recherche de pièces

RÈGLE 63A Instances en matière familiale – Divulgence financière

- (1) Définitions
- (2) Champ d'application
- Requêtes en pension alimentaire pour enfants**
- (3) Partie tenue de fournir la partie 1 d'un état financier
- (4) Numérotation des documents pertinents concernant le revenu
- (5) Partie tenue de fournir les parties 2 et 3 d'un état financier
- (6) Dépenses spéciales ou extraordinaires
- (7) Difficultés excessives
- (8) Délai de signification des documents
- (9) Entente au lieu de la communication de documents
- Requêtes en pension alimentaire pour un conjoint ou pour un parent**
- (10) Partie tenue de fournir les documents concernant son revenu
- (11) Délai de signification des documents
- Requêtes en partage des biens**
- (12) Partie tenue de fournir la partie 3 d'un état financier
- (13) Délai de signification des documents
- État financier**
- (15) Communication d'un avis d'évaluation
- Avis de dépôt d'un état financier**
- (16) Signification de l'avis de dépôt d'un état financier
- (17) Mention portée sur l'avis
- Précisions sur les états financiers**
- (18) Demande de précisions
- (19) Ordonnance de précisions
- (20) Contre-interrogatoire sur les états financiers
- Changements survenus dans la situation financière**
- (21) Obligation d'actualiser les renseignements
- (22) Documents additionnels
- (23) Communication d'une déclaration écrite ou de précisions
- (24) Déclarations actualisées
- Divulgence d'intérêts commerciaux**
- (25) Production de documents
- (26) Réponse à la demande
- (27) Demande présentée à une société, à une société de personnes ou à une entreprise individuelle
- (28) Production

RÈGLE 63A (suite)

- (29) Demande de directives
- (30) Demande de dispense
- (31) Demande présentée par une personne autorisée
- (32) Ordonnance de dispense
- (33) Frais de production des documents
- (34) Date de paiement des frais
- Exécution de la présente règle**
- (35) Réparation
- Confidentialité des renseignements**
- (36) Confidentialité
- (37) Mise sous scellés des renseignements financiers
- Incompatibilité avec les lignes directrices**
- (38) Préséance des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants
- (39) Non-incompatibilité

RÈGLE 64 Administration successorale (non-contentieuse)

- (1) Définition et application
- (2) Demande de délivrance de lettres d'homologation ou d'administration
- (3) Avis de demande d'homologation ou d'administration
- (4) Délivrance de lettres d'homologation or d'administration
- (5) Preuve du décès
- (6) Entente sur l'autonomie gouvernementale
- (7) *Loi sur les Indiens*
- (8) Approbation de la cour
- (9) Audition de la demande
- (10) Preuve de passation en l'absence de clause d'attestation
- (11) Affidavit de témoin
- (12) Preuve en l'absence d'affidavit de témoin
- (13) Preuve de la date de passation
- (14) Homologation du testament
- (15)-(16) Pétition
- (17) Interlinéations et modifications
- (18) Ratures et effacements
- (19) Affidavit explicatif
- (20)-(21) Document mentionné dans un testament
- (22) Mention sur les écrits testamentaires
- (23) Avis aux plus proches parents
- (24)-(25) Administrations limitées
- (26) Lettres d'administration délivrées au fondé de pouvoir
- (27) Lettres d'administration délivrées aux tuteurs

- (28) Cautionnement de bonne administration
- (29) Affidavit de la caution
- (30) Cautions requises
- (31) Retard dans la présentation de la demande
- (32) Identité des parties
- (33) Preuve de la recherche d'un testament
- (34) Recherche d'un testament
- (35) Renonciations
- (36) Opposition
- (37) Contenu de l'opposition
- (38) Durée de l'opposition
- (39) Effet de l'opposition
- (40) Avis à l'opposant
- (41) Contenu de l'avis
- (42) Acte de comparution
- (43) Défaut de déposer un acte de comparution
- (44) Citation à accepter ou à refuser la charge d'exécuteur testamentaire
- (45) Forme de la citation et réponse
- (46) Citation à demander les lettres successorales
- (47)-(48) Assignation à produire un testament, un document ou un élément d'actif
- (49) Dépôt et signification des citations ou assignations et des réponses
- (50)-(51) Lettres successorales étrangères
- (52) Testaments étrangers
- (53)-(54) Demande de réapposition du sceau
- (55) Affidavit aux fins de la réapposition du sceau
- (56) Domicile du défunt
- (57) Application d'autres règles à la réapposition du sceau
- (58) Réapposition du sceau
- (59)-(60) Avis de réapposition du sceau
- (61)-(62) Rémunération et reddition de comptes
- (63) Affidavit requis

RÈGLE 65 Administration successorale (contentieuse)

- (1) Définition
- (2) Contestation de la validité d'un écrit testamentaire
- (3) Introduction de l'action
- (4) Parties
- (5) Action en révocation de lettres successorales
- (6) Défaut de déposer les lettres successorales
- (7) Défaut de déposer un acte de comparution
- (8) Demande reconventionnelle
- (9) Défaut de signifier la déclaration

RÈGLE 65 (suite)

- (10) Défense limitée à l'homologation du testament
- (11) Ordonnance de désistement ou de rejet
- (12) Compromis

RÈGLE 66 Transfert d'instances de la Cour territoriale ou à celle-ci

- (1) Définition
- (2) Ordonnance de transfert à la Cour suprême
- (3) Actes de procédure
- (4) Conférence de gestion d'instance
- (5) Droits de dépôt
- (6) Ordonnance de transfert à la Cour territoriale

Appendice A Formules**Appendice B Dépens entre parties**

- (1) Définition
 - (2) Échelle des dépens
 - (3) Valeur d'une unité
 - (4) Taux quotidien
 - (5) Instances non contestées en matière familiale
 - (6) Instances non contestées en forclusion
 - (7) Jugement par défaut et opération afférente à l'exécution
 - (8) Répartition des dépens dans le cas d'instances instruites ensemble
 - (9) Offre de règlement du montant de l'état des dépens
 - (10) Disposition transitoire
- Postes 1 – 3 Annexe 1
Postes 1 – 3 Annexe 2
Postes 1 – 3 Annexe 3
Postes 1 – 35 Tarif

Appendice C Tarif

- Annexe 1**
1 – 21 Droits à verser au trésorier territorial
- Annexe 2**
1 – 7 Honoraires à verser au shérif
- Annexe 3**
1 – 4 Indemnité payable aux témoins